

CHEF DU CONTRÔLE

(H/F)

Catégorie : B confirmé

Modalités de recrutement :

- CDD de 3 ans renouvelable
- Détachement sur contrat de 3 ans renouvelable

Date limite de dépôt de candidature : 1^{er} juin 2021

Affectation : Marseille (13)

Date de prise de fonction : À partir du 1^{er} juillet 2021

Contexte :

Le Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS) est l'organe de régulation du secteur de la sécurité privée en France.

Ce secteur regroupe près de 11 000 entreprises et 180 000 agents qui exercent des activités allant de celle dite de surveillance jusqu'à la protection armée des navires en passant par la protection rapprochée des personnes, le transport de fond ou encore la sûreté aéroportuaire.

Ce secteur d'activité, qui s'inscrit dans le « continuum de sécurité », est aujourd'hui régi par les dispositions du livre VI du code de la sécurité intérieure issues de la loi du 12 juillet 1983.

Dans ce cadre, le Conseil national des activités privées de sécurité se voit confier trois missions :

- une mission de police administrative qui a pour objet de restreindre l'accès aux métiers de la sécurité privée aux personnes remplissant les conditions de compétence et de moralité exigées. Le CNAPS a ainsi en charge l'instruction, la délivrance, la suspension et le retrait des différentes autorisations des entreprises de sécurité privée, de leurs dirigeants et associés et des salariés, ainsi que des organismes privés de formation.
- une mission disciplinaire qui vise à garantir le respect des obligations légales et réglementaires. Les agents du CNAPS mènent des contrôles inopinés en tout lieu du territoire sur des sites de prestation comme dans les entreprises. En cas de manquement grave, les sanctions peuvent aller jusqu'à l'interdiction temporaire d'exercice d'une personne physique ou morale de 5 ans maximum et des pénalités financières pouvant atteindre 150 000 euros.
- une mission d'assistance et de conseil à la profession qui consiste à apporter aux professionnels un éclairage quant à l'application des dispositions du code de la sécurité intérieure. Cette dernière mission exclut toute forme de conseil pouvant constituer un avantage indu pour la personne qui en bénéficie.

Ces missions sont réalisées au niveau local grâce à l'implantation de onze « délégations territoriales » sous le pilotage et avec le soutien des services centraux de l'établissement.

La délégation territoriale Sud est composée de 20 agents.

Missions :

Le chef du contrôle propose au délégué territorial la planification des missions, s'assure de la coordination et de l'animation des équipes opérationnelles. À ce titre, il tient des tableaux de bord.

Il s'assure de la coordination des missions sur le terrain, à l'occasion des contrôles complexes ou dans le cadre d'opérations conjointes sur l'ensemble du territoire de la zone où il est affecté. Sa mission concernera l'ensemble du champ de la sécurité privée et de ses acteurs. Il peut être appelé à intervenir pour des missions ponctuelles en dehors du ressort de sa délégation territoriale.

Il veille à la qualité des procédures transmises par les contrôleurs référents ainsi qu'au respect des délais de clôture et de transmission des dossiers au service central du contrôle.

Il est amené, au-delà de ses missions de chef du contrôle, à réaliser lui-même des opérations de contrôle.

Outre ses missions de contrôle, le chef du contrôle peut être amené à conseiller et assister les professionnels de la sécurité privée.

En l'absence de l'adjointe au délégué territorial, il assure l'intérim du délégué territorial.

Les fonctions décrites ci-dessus correspondent aux principales fonctions prévues pour ce poste, elles peuvent faire l'objet d'adaptation en fonction des besoins du service.

Contraintes liées au poste :

Déplacements (*en métropole*) et découcher, contrôles de nuit et le week-end en fonction du planning. Permis B obligatoire.

Compétences nécessaires :

Connaissances techniques	Savoir-faire	Savoir-être
<ul style="list-style-type: none">• Management de proximité• Compétences réglementaires sur la sécurité privée• Technique d'investigation et de contrôle• Technique dans la rédaction de compte-rendu/rapport• Bonne connaissance des outils informatiques• Gestion tableaux de bord et indicateurs• Méthodologie de conduite de réunion• Conduite et gestion de projet	<ul style="list-style-type: none">• Négociateur• Travailler en équipe• Savoir déléguer• Gérer les situations humaines difficiles• Maîtriser les délais• Reporting d'activités	<ul style="list-style-type: none">• Sens de l'écoute• Faire preuve d'autorité• Capacité d'adaptation• Ouverture d'esprit et curiosité• Etre rigoureux• Capacité d'initiative et de synthèse• Discrétion et confidentialité

Expériences requises :

- Une expérience managériale dans le domaine du contrôle/investigation ou d'inspection est requise ;
- Une formation et une expérience dans le secteur de la sécurité seraient appréciées.

Perspective d'évolution :

- Adjoint au Délégué territorial, chef de l'instruction

Candidatures :

Les candidatures (**curriculum-vitae et lettre de motivation**) sont à adresser impérativement par voie électronique, en indiquant dans le champ « objet » du message la référence «**CC13**», sur la boîte fonctionnelle suivante : cnaps-recrutement@interieur.gouv.fr

Site internet : <http://www.cnaps.interieur.gouv.fr>

